

*Ensemble*

continuons à agir pour Neuilly !



le nouveau centre  
l'UDF d'aujourd'hui



PARTI RADICAL  
Liberté, Égalité, Fraternité

**MCM News n°6 – Marie Cécile Ménard Info n°6 – 16/03/2011**

Elections Cantonales des 20 et 27 mars 2011 - Canton de Neuilly-sur-Seine Nord



## Marie-Cécile Ménard à l'écoute des Neuilléens !

Je vous invite à venir me retrouver au cours de la

**Réunion Publique**  
le Jeudi 17 mars, à 20h00,  
au Théâtre Le Village, 4 rue de Chézy

A bientôt,  
Marie-Cécile Ménard  
Conseillère générale des Hauts-de-Seine  
Déléguée aux personnes âgées et aux personnes handicapées

[www.mcm2011.fr](http://www.mcm2011.fr) - [contact@mcm2011.fr](mailto:contact@mcm2011.fr) - 06 71 95 80 20

## L'interview de Marie-Cécile Ménard sur l'enquête handicap

### Enquête « Handicap ou incapacité des 20-59 dans les Hauts-de-Seine » : Interview de Marie-Cécile Ménard

La prise en compte du handicap constitue un enjeu social essentiel et primordial pour Marie-Cécile Ménard, conseiller général en charge des personnes âgées et des personnes handicapées. C'est pourquoi, elle a piloté, en partenariat avec l'INSEE, deux enquêtes sur le thème « Handicap ou incapacité des 20-59 ans dans les Hauts-de-Seine », financées par le Conseil général des Hauts-de-Seine à hauteur de 207 500 €, pour avoir des données représentatives au niveau départemental.

#### Quelles conclusions tirez-vous de ces deux enquêtes ?

Les résultats de l'enquête invitent à l'optimisme puisqu'ils nuancent fortement l'image d'isolement de la personne handicapée que nous avons fréquemment en tête.

Bien évidemment, il ne s'agit pas de nier les difficultés quotidiennes que rencontrent les personnes en situation de handicap ou d'incapacité tant à l'intérieur même du logement pour se déplacer ou se laver... qu'à l'extérieur pour se rendre dans des lieux de socialisation ou encore s'insérer dans le monde du travail.

Néanmoins, l'enquête révèle que dans les Hauts-de-Seine, 80% des personnes en situation de handicap ou d'incapacité sortent quotidiennement de chez elles et utilisent les transports en commun dans les mêmes proportions que les personnes sans handicap.

De plus, la moitié est aidée par une personne proche ou un professionnel pour les actes de la vie quotidienne contre seulement 43% des franciliens en situation de handicap ou d'incapacité.

#### Quelle est l'utilité de ces enquêtes pour le Conseil Général ?

Ces enquêtes permettent de mieux comprendre les attentes des personnes handicapées des Hauts-de-Seine, qui veulent résolument que nous leur donnions la possibilité de vivre avec les autres, normalement. Les soutenir reste au cœur des priorités départementales.

Elles sont très utiles dans la mesure où elles aident à mieux connaître les types de déficiences qui génèrent le plus de restrictions d'activités et qui donc « handicapent » le plus les personnes, les besoins des personnes handicapées, leur insertion sociale et professionnelle, leurs conditions de logement et de vie, leur santé...

Le Conseil général des Hauts-de-Seine est le seul département francilien à s'être inscrit dans cette démarche primordiale puisqu'elle nous donne la chance de mieux orienter notre action en faveur des Alto-séquanais en situation de handicap ou d'incapacité. En France, seuls 5 départements ont eu la même initiative.

### **Concrètement, en quoi les résultats de ces enquêtes vont orienter votre politique d'aide aux handicapés ?**

Ces résultats complètent nos connaissances dans le domaine du handicap et nous amènent à développer de nouveaux éléments de réflexion concernant les aides pour le logement qui existent déjà et la situation difficile des aidants. En effet, l'enquête montre que dans les Hauts-de-Seine, 9 fois sur 10, la personne aidée vit avec son aidant, généralement un membre de la famille : parent, conjoint ou enfant. Cette part est nettement plus importante que dans l'ensemble de l'Île-de-France (77%). Se pose alors pour nous la question de l'accompagnement des aidants en termes d'instances de soutien, d'accueils de jours, de mise en place d'animations et de rencontres... Beaucoup a déjà été fait pour les accompagnants de personnes âgées. Nous devons également développer ce type d'actions pour les accompagnants de personnes handicapées.

### **L'enquête révèle que l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap ou d'incapacité est plus difficile que l'insertion sociale. Quelles solutions proposez-vous ?**

En effet, 40% des personnes en situation de handicap ou d'incapacité sont inactives, contre 12% des autres Alto-Séquanais. Elles sont également davantage au chômage ou à temps partiel mais parmi elles, plus de la moitié sont inaptes au travail. Ces personnes sont bien souvent accompagnées dans leur insertion sociale par des structures spécialisées, (SAVS, SAMSAH, accueil de jour, associations...) et financièrement par la CAF, la CPAM ou les Conseils généraux.

Le Conseil général des Hauts-de-Seine s'est donné pour objectif de coordonner des actions d'insertion professionnelle et de renforcer les relations avec les entreprises.

De même, la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), en lien avec l'AGEFIPH, association chargée de développer l'emploi des personnes handicapées dans les entreprises du secteur privé, soutient UNIR 92 et DELTA INSERTION, deux associations qui œuvrent pour l'insertion professionnelle.

Enfin, 2,8% des Alto-Séquanais de moins de 20 ans sont en situation de handicap ou d'incapacité. Après 16 ans, ils sont moins scolarisés que les autres (79% contre 90%) et à 16 ans, beaucoup déclarent avoir terminé leurs études. C'est pourquoi, le schéma « enfance handicapée », qui sera prochainement adopté, prévoit de renforcer, grâce à la mobilisation de tous nos partenaires, l'accès à la qualification et aux stages en entreprises de ces jeunes via le développement des contrats en alternances, la sensibilisation des enseignants et des personnels des CIO sur les orientations et adaptations possibles de formation, les classes passerelles du Conseil régional d'Île de France et l'accompagnement des personnes en stage en entreprise.

### **Votre politique d'aide aux handicapés dans les Hauts-de-Seine, bénéficie d'un budget croissant d'une année sur l'autre avec 125 millions d'euros pour 2010. Comment est utilisé ce budget ?**

En effet, en 2010, le budget consacré aux personnes handicapées s'élevait à 125 M€ contre 120,53 M€ en 2009 mais en réalité, 132 M€ ont été dépensés en 2010. Pour 2011, notre budget sera de 137 M€, sans compter la participation de 4 à 5 M€ du Département pour la MDPH. Sur ces 137 M€,

- environ 44 M€ sont consacrés au maintien à domicile des personnes handicapées : PCH, accueil de jour en CITL, SAMSAH, SAVS, aides ménagères, subventions à des associations qui œuvrent quotidiennement auprès des personnes handicapées...

- 93 M€ sont utilisés pour l'hébergement en structures spécialisées : FAM, foyers intégrés, foyers d'hébergements des ESAT ou CITL et hébergement en maisons de retraite.

Retrouvez l'article [ici](#)

---

---

**Rejoignez-nous ! De multiples possibilités de vous engager :**

- ✓ Engagez-vous activement à nos côtés : **mon équipe de campagne** est constituée : chacune et chacun d'entre vous y est le / la bienvenu(e) pour participer à nos nombreuses « actions de terrain » qui me permettent d'aller, toujours davantage, à la rencontre de nos concitoyens à Neuilly : [Rejoignez l'Equipe de Campagne](#)
- ✓ Adhérez à mon **Comité de soutien** : témoignez de votre soutien à mon action et faites partie de ma « garde du cœur » : [Comité de soutien](#)
- ✓ **Soyez mes relais** auprès de votre famille, de vos amis, collègues, voisins, etc. : en particulier en organisant une réunion d'appartement me permettant de rencontrer dans un cadre convivial encore plus de nos concitoyens.
- ✓ Participez au financement de la campagne : [Association de financement](#)
- ✓ Pour toute autre information : [Contactez-nous !](#)

Retrouvez-nous sur [www.mcm2011.fr](http://www.mcm2011.fr)

---

En application de la Loi 78/17 du 06/01/1978, nous vous informons que vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant communiquées par vous au Comité de Soutien à la Campagne de Marie-Cécile Ménard aux Elections Cantonales des 20 et 27 mars 2011 à Neuilly-sur-Seine Nord et à l'Association pour le Financement de la Campagne de Marie-Cécile Ménard aux Election Cantonales de Mars 2011 à Neuilly-sur-Seine Nord (AFCEC MCM Mars 2011).

Si vous désirez contacter le propriétaire de cette liste de diffusion, veuillez envoyer un message à :

[<e-newsletter-owner@mcm2011.fr>](mailto:e-newsletter-owner@mcm2011.fr)

Si vous désirez vous désinscrire de cette liste de diffusion, veuillez envoyer un message à :

[<e-newsletter-owner@mcm2011.fr>](mailto:e-newsletter-owner@mcm2011.fr) en précisant comme objet <Désinscription>

Vous pouvez contribuer à la campagne en effectuant des dons.

Conformément à la loi, seuls les chèques tirés sur un compte personnel ou un compte joint de personnes physiques sont acceptés.

Les dons versés par chèques sont déductibles de l'impôt à hauteur de 66% de leurs montants et dans la limite de 20% du revenu imposable.

Un reçu fiscal vous sera adressé. Les dons sont limités à 4600 Euros par personne.

---